



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : CENTRE COMMERCIAUX FERMES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Évry-Courcouronnes, le 9 février 2021

Fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m²

Suite aux annonces du Premier ministre le 29 janvier 2021, des mesures ont été prises visant la fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000m² avec pour objectif de freiner au maximum l'épidémie de COVID-19 en limitant les brassages de population. Ces mesures ont été reprises dans le décret n°2021-99 du 30 janvier 2021 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043081402>

Les magasins de vente et centres commerciaux comportant un ou plusieurs bâtiments dont la surface utile cumulée est supérieure ou égale à 20 000 m² ne peuvent, depuis dimanche 31 janvier, accueillir du public. En Essonne, les centres commerciaux concernés par cette fermeture sont :

- **Centre Commercial Régional EVRY 2 (Evry-Courcouronnes)**
- **Centre Commercial Les ULIS 2 (Les Ulis)**
- **Centre Commercial MAISON NEUVE BRETIGNY (Brétigny-sur-Orge)**
- **Centre Commercial VILLABE (Villabé)**
- **Centre Commercial VALDOLY (Montgeron / Vigneux-sur-Seine)**
- **Centre Commercial CORA (Massy)**
- **Centre Commercial CARREFOUR (Athis-Mons)**
- **Centre Commercial CORA - VAL D' YERRES (Quincy-sous-Sénart / Boussy-Saint-Antoine)**
- **Centre Commercial Autoshopping (Villebon-sur-Yvette)**

Les commerces alimentaires de ces grandes surfaces peuvent rester ouverts, ainsi que les pharmacies.

Les commerces fermés n'auront pas la possibilité de faire de click&collect ou retrait commande. En revanche, la livraison de leur produit restera possible.

Par ailleurs, pour l'ensemble des commerces qui restent autorisés à ouvrir, les établissements dont la surface de vente est inférieure à 8m² ne peuvent accueillir qu'un client à la fois ;

- les établissements dont la surface de vente est comprise entre 8m² et 400m² ne peuvent accueillir un nombre de clients supérieur à celui permettant de réserver à chacun une surface de 8m² ;
- **les autres établissements ne peuvent accueillir un nombre de clients supérieur à celui permettant de réserver à chacun une surface de 10m².**

La préfecture de l'Essonne n'a pris aucun arrêté de fermeture des centres commerciaux, ces derniers ont fermé d'eux-mêmes leurs portes au regard des règles de calcul retenues pour atteindre le seuil des 20 000 m² de surface commerciale utile.

Au regard de situations particulières et en accord avec la doctrine gouvernementale, les centres commerciaux dans lesquels des surfaces importantes ne sont ni louées, ni exploitées, peuvent faire l'objet d'une autorisation leur permettant de rester ouverts, après examen de leur situation.

C'est ainsi que les centres commerciaux Grand Bois à Saint-Michel-sur-Orge et celui de La Ville du Bois ont pu rouvrir leurs portes.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes